



A.C.M.
Athlétisme Club
MORSANG



DEMANDE D'ADHESION

SAISON 2014-2015
Section Performance

Toute demande d'adhésion doit être accompagnée :

- Un certificat médical datant de moins de 3 mois
- Une photo d'identité récente
- Cotisation annuelle fixée à 135 €.

Mode de paiement : chèque espèce

Mettre le chèque à l'ordre de : A.C.M

Payée le :

NOM :Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse(1) :

.....

.....

(1) Pour les familles recomposées ou monoparentales indiquer le nom du locataire de l'adresse

Téléphone :

Portable :

E-Mail :

Merci d'écrire lisiblement votre NOM et mail pour les licences de vos enfants

Signature :

Pour les mineurs

Vu pour autorisation des parents ou du tuteur

(Le paiement de la cotisation peut s'établir en plusieurs versements 2 fois maxi)

Avez-vous déjà pratiqué l'athlétisme ?

Étiez-vous licencié ?

Dans quel club ?

A.C.M. Athlétisme Club MORSANG

FICHE

MEDICALE D'URGENCE

(Utilisée par les pompiers en cas d'évacuation)

Je soussigné(e) Mr ou Mme....."Père, mère, tuteur
(rayer les mentions inutiles) autorise mon fils, ma fille
(nom, prénom, date de naissance).....à
pratiquer l'athlétisme au sein de **l'Athlé 91** Section : **MORSANG sur orge**

Nom de l'entraîneur :.....(réservé a **A.C. MORSANG**)

Opérations chirurgicales récentes :

.....
.....
.....

Groupe sanguin :.....

Vaccinations à jour : OUI NON

Souffre-t-il d'allergie ? Si oui lesquelles :

.....
.....

Coordonnées complètes de votre médecin traitant :.....

.....
.....

Par ailleurs, j'autorise les entraîneurs de l'ATHLETISME CLUB MORSANG à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures qui s'imposent concernant mon enfant à condition de m'en avertir auparavant. Les éventuelles hospitalisations doivent être faites sur :

- l'hôpital Louise Michel d'Evry
- l'hôpital de Longjumeau
- l'hôpital de Juvisy Sur Orge

FAIT A.....

LE.....

SIGNATURE

A.C.M. Athlétisme Club MORSANG

CHARTRE DU CLUB

1- DROIT A L'IMAGE / DEPLACEMENTS

Je soussigné(e) Mr ou Mme.....autorise ma fille, mon fils.....à pratiquer l'athlétisme aux heures d'entraînement de l'ATHLETISME CLUB MORSANG. De même, j'autorise mon enfant à effectuer les déplacements en voitures particulières (appartenant aux dirigeants ou à toutes personnes mandatées par le club) lorsque le nombre d'athlètes présentés à la compétition ne permet pas d'effectuer le transport dans un autobus.

Par ailleurs, dans le cadre des sites internet du Comité Départemental, celui du club ou encore celui de la ville, j'autorise les dirigeants du club à ce que des photos de mon enfant apparaisse dans les émissions et les reportages de ces sites pour promouvoir la pratique sportive en rapport avec notre activité athlétique (dans le cas ou certains parents ne sont pas d'accord avec cette clause, veuillez la barrer)

2- RESPONSABILITES DU CLUB ET DES ATHLETES

Le club est responsable des athlètes mineurs seulement pendant la durée de l'entraînement (sur la piste d'athlétisme ou dans le Parc de MORSANG) et lors de la présence de son entraîneur responsable. Si l'enfant est en dehors de la piste (ou de terrain d'entraînement) et non accompagné de son éducateur sportif, le club ne pourra être tenu responsable.

Tout athlète mineur perturbant le déroulement de l'entraînement par son attitude ou une succession de retards pourra être exclu des activités de l'ATHLETISME CLUB MORSANG :

- la première fois pour 2 semaines. Une lettre d'avertissement sera envoyée aux parents notifiant le motif de l'exclusion.
- Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu du club pour toute la saison. Un courrier sera également envoyé aux parents. Lors de cette exclusion, en aucun cas, le remboursement de la cotisation (même une partie) ne sera possible.

Informatique et liberté :

La loi Informatique et Liberté garantit un droit d'accès aux données informatiques me concernant
Celles-ci ne pourront être utilisées que pour des besoins internes de la gestion de l'association
Elles ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans mon avis

Signature précédé de la mention
" Lu et approuvé "

Vu pour autorisation des parents ou du tuteur